

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

Séance ordinaire du 5 juin 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 juin 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Jean- Philippe Cuénoud, Claude Vasseur, et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-06-448 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-449 Procès-verbaux de mai 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en mai 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 8 mai 2023, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-450 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 juin 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 306 411,86 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 juin 2023.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

2023-06-451

Cercle de Fermières : installation d'une vitrine

Considérant la demande d'autorisation datée du 9 mai 2023 de Madame Ginette Laroche, présidente du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour l'installation d'une vitrine sur une des propriétés de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'installation d'une vitrine sur le terrain de la Municipalité situé à l'intersection du 9^e Rang et de la rue de la Forge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Victor Bonvouloir : demande d'appui à une demande au Ministère de l'Environnement

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'appui de Monsieur Victor Bonvouloir pour que la Municipalité autorise le Ministère de l'Environnement à vérifier s'il y a présence de déchets domestiques et de boues sur les anciens lots 389 et 390. L'immeuble visé étant privé, la Municipalité n'a pas d'autorisation à donner au Ministère. Le Conseil ne désire pas appuyer la demande.

2023-06-452

CSSHR – planification des besoins d'espace 2024-2034

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du document *Planification des besoins d'espace 2024-2034* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSHR);

Considérant qu'à deux reprises, la Municipalité a transmis une copie du document *Projets de développement domiciliaire* au CSSHR, mais qu'il ne semble pas avoir été pris en considération;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'informer le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité refuse la *Planification des besoins d'espace 2024-2034*;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-453

Tournoi des familles : demande de prêt des chapiteaux

Considérant la demande des membres de l'organisation du tournoi des familles reçue le 22 mai 2023 concernant le prêt des 2 chapiteaux appartenant à la Municipalité pour les 18, 19 et 20 août prochain;

Considérant que les membres de l'organisation du tournoi des familles ont participé financièrement à l'acquisition des 2 chapiteaux;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le prêt des 2 chapiteaux appartenant à la Municipalité, et ce, gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

Rapport financier et rapport du vérificateur 2022 : dépôt

Le Rapport financier incluant le rapport du vérificateur ainsi que le *Sommaire de l'information financière consolidée* pour l'exercice financier 2022 préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés.

Rapport aux citoyens

Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022. Le rapport sera publié dans le prochain bulletin municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

2023-06-454

Logiciel municipal : module engagement

Considérant qu'un module de gestion des engagements est disponible pour le logiciel municipal;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'achat du module des engagements à FQM services au montant de 983,25 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-455

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Considérant la lettre datée du 27 avril 2023 de la MRC du Haut-Richelieu ayant pour objet « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – Procédures 2023 »;

Considérant que la Municipalité doit transmettre, s'il y a lieu, à la MRC du Haut-Richelieu, au plus tard le 7 juillet 2023, la liste des immeubles en prévision de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales fixée au 16 octobre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la préparation de la liste des immeubles pour lesquels les taxes antérieures à 2023, pour un montant supérieur à 100 \$, n'ont pas encore été payées;
- d'autoriser la transmission de la liste à la MRC du Haut-Richelieu au plus tard le 7 juillet 2023;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à ne pas inscrire sur la liste les immeubles pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés encaissables au plus tard le 9 décembre 2023 couvrant les taxes municipales antérieures à 2023, les intérêts et les frais calculés en date du dernier chèque postdaté, ceci ne s'appliquant pas aux immeubles pour lesquels l'encaissement d'un chèque a causé des problèmes antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

2023-06-456

Régie des incendies : renouvellement de l'entente

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution adoptée par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le renouvellement de *l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*;

Considérant que l'entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de 5 ans, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé ou certifié l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin;

Considérant que l'entente arrivera à échéance le 28 août 2024;

Considérant que le Conseil désire revoir certaines conditions de ladite entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire du non-renouvellement de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-457

Société canadienne de la Croix-Rouge : entente

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la nouvelle *Entente de services aux personnes sinistrées entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et La Société canadienne de la Croix-Rouge* qui sera en vigueur jusqu'au 21 août 2025;

Considérant que ladite entente prévoit, entre autres, une contribution annuelle de la part de la Municipalité pour les services offerts comme suit :

2023-2024 : 0,20 \$ per capita
2024-2025 : 0,20 \$ per capita
2025-2026 : 0,21 \$ per capita

Considérant que le Conseil est favorable à l'entente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-458

Tondeuse : achat

Considérant que l'achat d'une tondeuse est nécessaire pour l'entretien des terrains municipaux;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat d'une tondeuse au Groupe JLD Laguë pour un montant de 1 449 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4076 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

2023-06-459

Puits : location d'une partie du terrain

Considérant qu'une partie du terrain, d'une superficie d'environ 7 319 mètres carrés, de l'immeuble où est situé le puits de la Municipalité est cultivée par Angebec Inc;

Considérant que dans un courriel daté du 11 mai 2023, Angebec Inc. propose la somme de 400 \$ pour la location de cette partie de terrain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accepter l'offre de location de 400 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-460

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budgets 2023 révisés

Considérant les budgets révisés du 17 mars, 5 avril, 13 avril, 20 avril et 5 mai 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 13 764 \$ la quote-part de la Municipalité;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant la somme de 13 392 \$ déjà versée à titre de quote-part 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les budgets 2023 révisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-461

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : nomination

Considérant que le mandat de Madame Manon Guay à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi est expiré;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit nommer un administrateur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de renouveler le mandat de Madame Manon Guay à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi, et ce, pour une période de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-462

Comité consultatif d'urbanisme : mandat

Considérant que le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 5 août 2023;

Considérant que Monsieur Bernhard a signifié son intérêt pour renouveler son mandat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

- de renouveler le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 5 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2023 est déposé au Conseil.

2023-06-463

Complexe municipal : offre de services

Considérant que le projet de construction d'un Complexe municipal (Centre communautaire) a été présélectionné dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Considérant l'offre d'accompagnement technique et administratif pour la réalisation du projet;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat d'accompagnement à Contact Cité pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-464

Complexe municipal : services professionnels en architecture, ingénierie et surveillance des travaux : contrat

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué pour obtenir des soumissions pour les services professionnels en architecture, ingénierie et surveillance des travaux pour le Complexe municipal (Centre communautaire) et la Caserne incendie;

Considérant que la Municipalité a reçu sept (7) offres de services et que toutes étaient conformes pour analyse;

Considérant que la Municipalité a constitué un Comité de sélection pour évaluer les offres reçues;

Considérant le rapport du Comité de sélection;

Considérant que le projet de construction d'un Complexe municipal (Centre communautaire) a été présélectionné dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Considérant que la Municipalité n'a pas encore reçu la lettre de présélection pour le projet de construction de la Caserne incendie;

Considérant que, conformément aux documents d'appel d'offres, la Municipalité peut octroyer le contrat en totalité ou en partie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le rapport du Comité de sélection ;
- d'octroyer le contrat pour les services professionnels en architecture, ingénierie et surveillance des travaux pour le **Complexe municipal (Centre communautaire)** à la firme ayant obtenu le meilleur pointage après analyse, soit la firme DG3A Inc. pour un montant de 490 050 \$ plus

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

taxes. La présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres ainsi que la soumission de la firme faisant partie intégrante de la présente résolution;

- de prendre les sommes nécessaires aux excédents non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-465

Camp de jour : embauche

Considérant que la demande de la Municipalité dans le cadre du programme Emplois d'été Canada a été acceptée pour l'embauche de deux employés pour le camp de jour estival 2023;

Considérant que la Municipalité s'est vu accorder une subvention maximale de 4 272,80 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'embaucher Emmy Chouinard et Dereck Vandal-Leroux à titre d'accompagnateurs pour le camp de jour 2023;
- de fixer les conditions de travail selon les documents « Conditions de travail – Emmy Chouinard » et « Conditions de travail – Dereck Vandal-Leroux » datés du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-466

Pique-nique culturel

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre d'un pique-nique culturel avec spectacle de percussions sur le parvis de l'église le samedi 15 juillet prochain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire suppléant et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2023-06-467

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Michel Lemaire, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

- 4079 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 JUIN 2023**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Michel Lemaire, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Michel Lemaire, maire suppléant